la lettre des s.A.G.E schéma d'aménagement

S.A.G.E. ORNE AMONT - S.A.G.E. ORNE MOYENNE - S.A.G.E. ORNE AVAL-SEULLES





Le président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne. Paul Chandelier.

Les SAGE Orne moyenne et aval-Seulles sont en cours d'approbation, tandis que la CLE du SAGE Orne amont a validé son scénario tendanciel. L'habitude est maintenant acquise sur les bassins de l'Orne et de la Seulles de « travailler ensemble » pour la définition des objectifs en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, il est temps aujourd-'hui de passer à la phase de mise en lphauvre. L'Institution Interdépartementale vous invite actuellement à construire des programmes d'actions à des échelles cohérentes.

En parallèle de cette dynamique, il nous est apparu nécessaire de revoir notre formule de lettre des SAGE, avec cette nouvelle version. Elle se veut plus tournée vers l'actualité, avec des données récentes sur l'état de nos eaux, sur la réglementation, mais aussi des informations sur vos projets, vos travaux en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Bonne lecture à tous, et n'hésitez pas à contacter la cellule d'animation de l'IIBO, qui reste à votre écoute pour vous appuyer dans vos démarches.

DANS CE NUMÉRO:

 Quelques données sur l'état de nos eaux et rivières Actualités du territoire Orne amont Actualités du territoire Orne moyenne Actualités du territoire Orne aval - Seulles 	3
	7
	Du côté de la réglementation
Avancement de l'annel à projet	10



Les SAGE Orne moyenne et aval - Seulles quasi approuvés!

Suite aux deux enquêtes publiques qui se sont déroulées respectivement du 2 janvier au 15 février pour le SAGE Orne aval-Seulles, puis du 20 février au 21 mars 2012 pour le SAGE Orne moyenne, les commissions d'enquête ont émis un avis favorable aux deux projets de SAGE, cependant assorti de certaines réserves et recommandations. Les Commissions Locales de l'Eau, réunies le 11 juin pour le SAGE Orne aval Seulles et le 27 juin pour le SAGE Orne moyenne, ont étudié ces avis et acté les modes d'intégration des réserves et recommandations. Ces modifications seront validées définitivement à l'automne, afin que les deux projets de SAGE puissent être transmis aux préfets des 2 départements pour une approbation définitive à la fin de cette année.

la lettre des S.A.G.E schéma d'aménagement et de Gestion des EAUX

QUELQUES DONNÉES SUR L'ÉTAT DE NOS EAUX ET RIVIÈRES

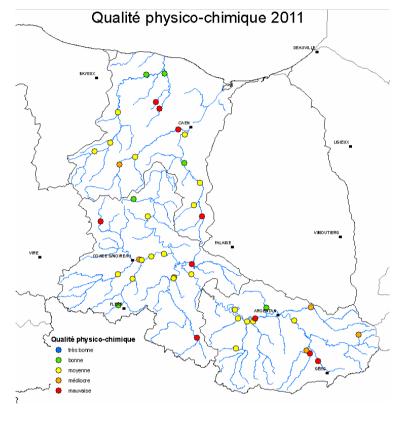
QUALITÉ PHYSICO-CHIMIQUE DES COURS D'EAU : UN BILAN EXCEPTIONNELLEMENT MAUVAIS EN 2011

Pour une faune et une flore aquatiques en bonne santé, riches et variées, la qualité de l'eau est primordiale. Au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, différents paramètres physicochimiques sont pris en compte : matières organiques, azotées et phosphorées, température, oxygène dissous et acidification. La qualité de l'eau est mesurée sur plusieurs années consécutives, l'état annuel pouvant être très dépendant d'une hydrologie exceptionnelle.

Sur les bassins de l'Orne et de la Seulles, depuis plusieurs années, la situation est plutôt moyenne. Les fortes pluies en hiver et au printemps entraînent jusqu'au cours d'eau des particules et les pollutions associées, de façon plus ou moins importante (pente, occupation du sol...). L'été, c'est les faibles débits qui posent problème : les rejets, moins dilués, nécessitent une grande consommation d'oxygène pour être dégradée et celui se dissout moins si la température est élevé.

Le bilan 2011 est exceptionnellement mauvais : avec 15 stations sur les 39 suivies en qualité médiocre à mauvaise, c'est un triste constat. Il s'agit toujours d'événements ponctuels (sauf pour le Chiromne) mais leur impact a été amplifié par une hydrologie exceptionnelle. En effet, après un hiver et un printemps très secs, l'étiage s'est installé dès le mois de mai. La crainte de la sécheresse a ensuite été balayée par les pluies abondantes de l'été, et c'est durant cette période qu'on observe les 3/4 des prélèvements en qualité médiocre et mauvaise, en lien avec les matières phosphorées : peu de rivières sont épargnées, y compris la Baize, classée depuis plus de 10 ans en qualité bonne ou moyenne.

Ces résultats doivent être associés à ceux des dernières années pour être réellement significatifs. Ils invitent chacuns à encore conforter ses efforts en matière de prévention des pollutions aquatiques!

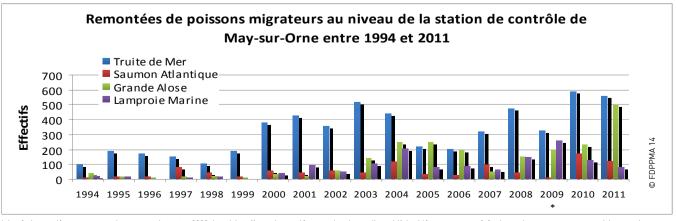


Pour plus de renseignements : Anne GOURONNEC Agence de l' Eau Seine - Normandie gouronnec.anneldaesn.fr - 02.31.46.20.20

Ça migre sur l'Orne!

Les populations de poissons migrateurs sont suivies depuis 30 ans par la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au niveau de la station de contrôle de Feuguerolles-Bully. Ainsi, on sait que 5 espèces de grands migrateurs se plaisent à revenir sur le Fleuve : Saumon atlantique, Truite de mer, Grande Alose, Lamproie marine et Anguille.

Le début des années 2000 marque un tournant dans la chronique de données. En effet, quatre des cinq espèces ont vu leurs effectifs croître de manière significative de 2000 à 2010: multiplication par 3 des truites de mer avec près de 600 individus en 2010, multiplication par 2 pour le Saumon atlantique où le contingent a atteint 170 individus en 2010. La Grande Alose et la Lamproie marine quasi-absentes dans les années 90 ont connu une embellie dès 2000.



^{*} Année incomplète pour cause de travaux : Jusqu'en 2009, le suivi s'effectuait par piégeage, depuis, un dispositif de vidéo-comptage a été mis en place, permettant un suivi en continu.

Ainsi, en 2011, quasiment 600 individus de Grande Alose ont été comptabilisés à la station de contrôle. Concernant la Lamproie marine, l'année 2009 constitue l'année record avec plus de 256 individus observés.



Lamproie marine - ©FD Pêche 27

Bien que l'année 2012 soit incomplète, les premiers résultats font état de remontées massives de Lamproie marine, a

contrario, les effectifs de Grande Alose semblent inférieurs à ceux 2011.

Il est délicat de tirer des enseignements sur une année étant donné que le cycle biologique des grands migrateurs se déroule sur plusieurs années. Néanmoins, au vu de la tendance générale observée depuis les années 2000, un certain optimisme peut être affiché quant au devenir des populations de migrateurs amphihalins sur le bassin de l'Orne.

Consultez les photos et les résultats actualisés du suivi sur http://www.federation-peche14.fr/.

Pour tout renseignement ou projet de visite de la station de comptage : Yannick SALAVILLE

Fédération de Pêche du Calvados - 02.31.44.63.00

Actualités du territoire Orne amont



Le SETEORNE devient SYMOA

Créé en 2004 pour restaurer et entretenir l'orne entre Sarceaux et Putanges-Pont Écrepin, le SETEORNE (Syndicat d'Études et de Travaux pour l'Entretien de l'Orne) s'est agrandit en 2012 pour devenir le SYMOA (Syndicat Mixte de l'Orne et ses Affluents).



Abreuvoir à pompe ©SYMOA

Doté d'une technicienne de rivière, le syndicat travaille depuis 2008 à la restauration des cours d'eau au travers d'actions telles que la limitation du piétinement des berges par les animaux, la restauration de la ripisylve et l'amélioration de la dynamique du cours d'eau.

Suite à l'agrandissement du Syndicat, un diagnostic des affluents de l'orne, notamment de l'Houay a été effectué. Il devrait permettre de mettre en place des actions de restauration sur ces cours d'eau.

État d'avancement des travaux engagés

Sur la partie aval de son territoire, le Syndicat entame cette année la quatrième tranche de travaux de restauration de la végétation et de lutte contre le piétinement des bovins par la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs sur certaines parcelles pâturées.

En 2011, une frayère à brochets a été réalisée sur la commune de la Courbe, elle devrait être fonctionnelle en février mars 2013, pour la prochaine période de reproduction de cette espèce.



Vannage du barrage de Ménil Glaise ©SYMOA

Par ailleurs, une étude sur l'ouvrage hydraulique du Moulin de Ménil Glaise a été menée. Les travaux d'effacement de cet ouvrage devraient être réalisés d'ici 2013.

Pour plus d'information : Amélie RAK 02.33.12.72.46 - symoa@orange.fr Ou consulter le site internet www.symoa.net

la lettre des S.A.G.E schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux

Actualités du territoire Orne amont

Bassins de la Thouane et de la Sennevière

Une entente intercommunale pour la restauration et l'entretien des cours d'eau



Sennevière à Guichaumont © Leriche

En 2007, les CDC du Pays de Sées et du Pays de Mortrée ont lancé une étude diagnostic sur les bassins de la Thouane et de la Sennevière en vue de lutter contre des phénomènes de ruissellement et d'érosion de plus en plus fréquents, et dont l'impact pouvait s'avéré conséquent pour les biens et les personnes. Cette étude a souligné une hydromorphologie dégradée des cours d'eau d'où la nécessité de mettre en œuvre un programme de travaux à une échelle globale de bassin, alliant restauration et entretien à la lutte contre les inondation, l'érosion et le ruissellement.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, une Entente entre les CDC des Pays de Sées et de Mortrée a été créée en 2010 et s'est accompagné du recrutement d'un technicien de rivière.

Des actions d'entretien du cours d'eau

Retrait des embâcles, entretien de la végétation, lutte contre le piétinement, retrait ou remplacement de passages busés, toutes ces actions viseront au meilleurs fonctionnement hydrologique et écologique de ces cours d'eau. Elles s'accompagneront d'actions plus spécifiquement orientées vers la lutte contre les phénomènes d'inondation, d'érosion et de ruissellement telles que : la plantation de haies, la modification des pratiques culturales sur les parcelles à risque...

Limiter les inondations en rétablissant le lit naturel des rivières

Le bassin de la Thouane porte les séquelles des travaux hy-

drauliques liés au opérations de remembrement des années 1970*1980. Le plus souvent ces travaux on conduit au déplacement du lit du cours d'eau, à son recalibrage d'où une dénaturation du fond et une banalisation des écoulements et des habitats.



Busage sur la Sennevière © Entente Mortrée Sées

Autres conséquences, lors d'importants épisodes pluvieux, les cours d'eau ne peuvent plus déborder dans les zones où les enjeux hydrauliques sont faibles et de ce fait, certains hameaux sont touchés de manière plus violente par les phénomènes de crue. Des travaux ont déjà été entrepris en forêt d'Écouves sur la Thouane afin de favoriser les écoulements vers son lit naturel.



Thouane en forêt d'Écouves © Entente Mortrée Sées

Le gain attendu est de pouvoir freiner les écoulements en période de crue, limitant ainsi les inondations sur la commune de Tanville, tout en contribuant à l'amélioration de l'état écologique du cours d'eau sur plus d'un kilomètre dès sa source.

Pour plus d'information : Camille Roullier 02.33.28.88.87 - technicien-riviere-bv@cc-paysdesees.fr Ou consulter le site internet www.cc-paysdesees.fr

Le saviez-vous ?

Le **Conservatoire d'Espaces Naturels** (CEN) de Basse-Normandie est une association à but non lucratif qui œuvre pour la préservation du patrimoine naturel bas-normand. Depuis plus de 15 ans, le CEN met ses connaissances et son expérience e matière de gestion des espaces naturels au service des propriétaires privés ou publics pour protéger la faune et la flore des habitats naturels remarquables de notre région. Fédératif, le Conservatoire travail en collaboration avec l'ensemble du tissu associatif régional dans le but commun de valoriser et de préserver la nature. Sur le territoire du SAGE, le conservatoire a en gestion environ 9 sites. Le dernier en date est 1 site militaire sur la commune de la Lande de Goult. Composé de 60 ha de prairies humides acides, ce site abrite une mosaïque d'habitat naturel humides exceptionnels qui a donné lieu le 29 mai 2012 à la signature d'une convention de gestion entre l'armée et le CEN.

Pour plus d'information : Lydie DOISY 02.31.53.01.05. - cfen.bassenormandie@wanadoo.fr
Ou consulter le site internet www .cfen-bassenormandie.org



Les résultats de l'étude sur la caractérisation de l'altération hydromorphologique des cours d'eau a été présenté en CLE le 15 mai 2012. Cette étude confirme la qualité hydromorphologique dégradée de certains cours d'eau du territoire et les dysfonctionnement que cela entraîne sur l'équilibre et la qualité écologique de ces cours d'eau.

Dans le cadre de cette étude des propositions de logique d'actions ont été faite par masse d'eau. Au-delà de la restauration hydromorphologique, il s'agit aussi d'actions de sensibilisation et de communication, de suivi des cours d'eau, de préservation du patrimoine naturel et de restauration de la continuité écologique.

La pertinence de la mise en α uvre des ces actions dans le cadre du SAGE fera l'objet d'un travail de la CLE pour l'élaboration de sa stratégie.

Prochaine étape pour le S.A.G.E.

Septembre a été l'occasion pour la CLE de valider le scénario tendanciel du territoire. La fin d'année sera consacrée à l'élaboration et la validation des scénarios contrastés en vue de définir la stratégie du SAGE. Ce travail, réalisé en collaboration avec le bureau d'étude SCE, fait l'objet de réunions et d'entretiens avec différents acteurs du territoire depuis le printemps 2012.

Actualités du territoire Orne moyenne

Bassin de la Rouvre

Une nouvelle usine de traitement de l'eau potable pour le SIAEP du Houlme

Aujourd'hui, pour desservir plus de 14 000 habitants le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Houlme prélève 900 000 m³ d'eau par an au niveau de 3 prises d'eau en direct sur les cours d'eau (1 sur l'Orne, 2 sur la Rouvre), et traités à chaque point par une usine de potabilisation.

Une qualité médiocre des eaux du fait de fortes teneurs en matière organique et en pesticides, couplée à l'obsolescence des usines -la plus jeune a presque 30 ans- a conduit le syndicat à devoir réaliser une nouvelle usine de production d'eau potable.

Elle est destinée à supplanter à elle seule les 3 stations de traitement existantes



Travaux sur la nouvelle usine d'eau potable- St Hilaire de Briouze © SIAEP HOULME

Elle est implantée à Saint Hilaire de Briouze, en bordure de la RD 924. Les travaux ont débuté en janvier 2012 et devraient s'achever au premier trimestre 2013, pour un montant global

de près de 12 millions d'euros HT, avec un financement conjugué de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (40%) et du Conseil Général de l'Orne (30%).



Travaux sur la station de pompage - Pointel @IIBO

D'une capacité de 200 m³/h, elle est conçue avec une mise en contact de l'eau avec du charbon actif en poudre afin de « retenir » les pesticides ainsi qu'une filtration membranaire permettant d'abattre les teneurs en matières organiques dissoutes.

Ce programme sera couplé à la fermeture de la prise d'eau sur la commune du Taillebois, et la concentration des prélèvements sur l'amont de la Rouvre et sur l'Orne en période d'étiage. Il est accompagné d'importantes nouvelles connexions à faire entre les 2 prises d'eau rénovées et l'usine de traitement

En parallèle de ce nouveau dispositif de traitement de l'eau potable, le SIAEP poursuit sa politique de prévention des pollutions à la source, engagée depuis 2007.

Pour plus d'informations : Stéphane PERON, SIAEP HOULME, 02 33 66 73 12

la lettre des S.A.G.E SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Actualités du territoire Orne moyenne

Bassin du Noireau

Condé sur Noireau et Saint Pierre du Regard : une station d'épuration toute neuve

La station d'épuration commune de Condé-sur-Noireau et Saint-Pierre-du-Regard construite en 1978 est sous - dimensionnée. Les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration ont débuté en février 2012 et devraient durer jusque début 2013.

La nouvelle station sera conçue pour 9 600 habitants, elle comportera notamment deux bassins de stockage des boues de 1 000 m³ permettant 9 mois d'autonomie. Le phosphore sera traité biologiquement et chimiquement. Une option a été retenue avec la mise en place d'une couverture et d'un système de désodorisation du bassin et des silos à boues. Une fois la nouvelle station mise en service, l'ancienne sera rasée.

Le coût est de 2, 6 millions d'euros HT. L'Agence de l'eau apporte une subvention de 40 % et le Conseil général de l'Orne 25 % de la part de la communauté de communes du Bocage Athisien, qui a cette compétence pour Saint-Pierre-du-Regard [Orne].



Travaux sur la STEP de Condé sur Noireau. © IIBO

Pour plus d'informations : Mairie de Condé sur Noireau Standart , 02 31 59 15 50

Bassin de l'Orne au niveau de la Suisse Normande

Enfernay et Maisons-rouges : Deux barrages en cours d'effacement

Exploité depuis le milieu du XIXème siècle par la société GOS-SELIN à St-Rémy sur Orne pour le fonctionnement d'une usine de coton hydrophile, le barrage de l'Enfernay n'était plus en fonctionnement depuis 2004. Ce barrage constituait une charge d'entretien importante ainsi qu'un réel danger pour les pratiquants de canoë kayak. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, et du SAGE Orne moyenne, ce barrage a été identifié comme un des obstacles majeur de l'Orne à la libre circulation des espèces vivantes aquatiques et le transport des sédiments.

Michel et Alain GOSSELIN, propriétaires des sites hydrauliques de L'Enfernay et de Maisons Rouges ont accepté l'effacement des ouvrages et la renaturalisation des sites. Depuis



Chantier d'effacement du barrage de l'Enfernay 2012-07-05 © CATER BN

2010, une réflexion a ainsi été initiée entre les propriétaires, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, l'État, les communes concernées, les représentants des pêcheurs et des pratiquants de canoë-kayak et a aboutit à un programme de travaux associant sur les 2 ouvrages, démantèlement des vannages et barrages et recréation d'un lit de cours d'eau fonctionnel et sécurisé.

Les travaux ont débuté en juin de cette année et devraient se finaliser dans le courant de l'automne. Ce chantier a été financé à 100 % par l'Agence de l'eau. Cela va permettre de rétablir la continuité écologique et des habitats piscicoles sur 5,46 km supplémentaires jusqu'au moulin du Vey en amont. Un suivi sera réalisé sur la faune et la flore afin d'évaluer l'impact de cette opération après travaux et apporter si nécessaire des mesures correctives.

Pour plus d'informations : François RENAULT, Agence de l'Eau Seine Normandie, 02.31.46.20.97



Chantier d'effacement du barrage de l'Enfernay 2012-10-08 © CATER BN

Actualités du territoire Orne aval - Seulles

Littoral du bassin de la Seulles

Journée d'information découverte du 28 juin

Les membres des commissions locales de l'eau des SAGE ont été invités à participer à une journée découverte portant notamment sur les activités des professionnels de la mer et les actions menées par les collectivités pour préserver la qualité des eaux de baignade et des zones de production de coquillages. Cette journée s'est déclinée sous la forme d'une visite d'un site de production ostréicole, d'une station de traitement des eaux usées et d'un marais rétro littoral sur les communes d'Asnelles, Meuvaines et Ver sur mer.

Activité ostréicole

Une huître sur trois consommée en France provient de Basse Normandie! La production de M. VIVIER sur le site de Ver-Meuvaines s'élève à 180 tonnes par an et s'étend sur 6ha répartis sur l'estran battu par les marées.



Tables à huîtres sur l'estran ©IIBO

Un souci permanent : la qualité

Une canalisation de 700 m assure un apport permanent d'eau de mer dans les bassins de décantation situés à terre.

Une huître filtre entre 5 et 10 litres d'eau par heure ! On comprend donc mieux pourquoi les professionnels doivent assurer un contrôle régulier de leur production notamment vis-à-vis des risques sanitaires (maintien du classement de qualité B). Une huître met environ trois ans pour arriver à maturité. La température de l'eau dans laquelle elles séjournent avant leur commercialisation est maintenue à 14° c en permanence.

La recherche progresse

La cause principale de mortalité chez l'huître est liée à l'herpès virus : 1 seul coquillage touché peut contaminer jusqu'à 1ha de parc !

La recherche avance sur le sujet mais c'est encore très récent, 20% du génome de l'huître ne sont pas encore connus.

Les autres sources de pollution

Les professionnels du secteur doivent aussi composer avec les incidents ponctuels des systèmes d'assainissement communaux ou encore les rejets d'eau pluvial souillée lors d'épisodes météorologiques exceptionnels.

La station d'épuration de Ver sur mer

Cette installation très récente, datant de 2010, d'une capacité de 5000 équivalents habitants, permet grâce à son dispositif membranaire une filtration optimale des eaux usées : bactéries et virus sont éliminés à 99,99%!

Un coût élevé mais justifié

Elle permet également de mieux supporter les variations de charges saisonnières liées au tourisme : 1600 habitants l'hiver contre 2800 l'été...!



Station d'épuration de Ver sur mer ©IIBO

Le coût des installations se monte à 3 millions d'euros. La commune a obtenu 50% d'aides publiques. Le prix du m3 d'eau atteint 2,12 euros.

Des rejets plus propres

L'intérêt de ce système réside à la fois dans la qualité du traitement (sans chlore) et dans la faible emprise au sol, quand on sait que bon nombre de communes ne disposent pas du foncier suffisant.

Le marais rétro littoral de Ver Meuvaines

Situé dans une dépression humide en retrait d'un cordon dunaire, il accueille une faune -oiseaux principalement- et une flore très diversifiées, qui témoignent de l'intérêt écologique et paysager du lieu.

Alimenté par des sources et plusieurs petits fleuves côtiers, il joue également, par la gestion raisonnée des niveaux d'eau un rôle non négligeable dans la maîtrise des flux de pollution pouvant impacter le littoral : abattement naturel de la pollution et vidanges lentes vers la mer.



Aigrette garzette dans le marais de Ver-Meuvaines ©Calvados litoral

la lettre des S.A.G.E SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

Actualités du territoire Orne aval - Seulles

Bassin de la Seulles

Restauration de la continuité écologique sur la Seulles

Entretien avec Flavien Tellier - technicien de rivière au Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents (SMSA)

Le SMSA vient de lancer une étude de restauration de la continuité écologique sur la Seulles concernant 2 sites : le miroir du château de Thaon et le déversoir de Creully, pourquoi avoir retenu ces sites en particulier (sites pilotes ?) ?

Trois raisons ont motivé le choix de ces deux sites :

1/ Les impacts liés à la présence de ces ouvrages qui entraînent une dégradation de la qualité de l'eau et es habitats du cours d'eau, un blocage de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et des problèmes d'inondations.

2/ Ces ouvrages illustrent les principaux problèmes récurrents sur le bassin de la Seulles, présence de seuil et plan d'eau au fil de l'eau qui cloisonne la Seulles et ses affluents. Ils devront donc servir de sites pilotes.

3/ Des opportunités d'intervention : Le projet de restauration de ces deux sites repose sur une demande des propriétaires, élus et riverains, en raison des problèmes et impacts liés aux ouvrages.



Miroir du Château de Thaon© SMSA

- Combien de temps va durer l'étude et quand pourront démarrer les travaux ?

L'étude se déroulera sur une durée maximale de six mois, un démarrage des travaux fin 2013 peut être envisagé.

- Quels scénarios d'aménagement pourront être retenus ? Concernant le miroir du château de Thaon, les aménagements envisagés pourraient être la réalisation d'une rivière qui contournerait le plan d'eau ou d'un chenal préférentiel d'écoulement dans l'enceinte du miroir par la mise en place d'une digue. Pour le déversoir de Creully ce sont le démantèlement des éléments mobiles (vannes) ou encore l'arasement partiel ou total du déversoir avec la mise en place d'un seuil répartiteur pour alimenter le bief.



Déversoir de Creully© SMSA

L'étude devra confirmer la faisabilité technique des projets mais également proposer des variantes.

- Quelles sont les principales contraintes/difficultés sur ces sites ?

Les principales contraintes sont le maintien d'une alimentation en eau du bief pour le déversoir de Creully et d'un niveau d'eau suffisant pour le plan d'eau du château de Thaon.

Il sera également primordial d'intégrer dans l'étude les aspects paysagers et historiques de ces deux sites (le parc du château est classé et nécessitera un dossier de présentation aux commissions des sites).

- Quelles sont les espèces, au niveau piscicole, qui à terme vont profiter de cette démarche ?

Le rétablissement de la libre circulation bénéficie à toutes les espèces piscicoles qui peuvent reconquérir des habitats (reproduction, nourriture, abris) jusqu'alors inaccessibles et permettre un décloisonnement génétique des populations.

- Peut-on imaginer à l'avenir la généralisation de ces démarches sur la Seulles, et a t-il été facile de faire l'unanimité auprès des acteurs du territoire avec ce projet (pêcheurs, élus, propriétaires...) ?

Un travail important reste à initier notamment sur l'amélioration de la continuité écologique.

La réalisation de l'étude des sites de Creully et Thaon devra servir d'exemple pour motiver la mise en place de programme cohérent sur l'ensemble du bassin. Pour ce projet, il s'agit d'une attente des acteurs locaux, ce sont les problèmes, impacts et risques liés aux ouvrages qui se sont charqés de faire l'unanimité.

Pour plus d'information : Flavien TELLIER 02.31.73.00.13 - f.tellier.seulles@orange.fr

DU CÔTÉ DE LA RÉGLEMENTATION

Protection des eaux dans le département de l'Orne

Interdiction des usages des produits phytosanitaires à proximité de l'eau

Suite au constat de pollution diffuse des eaux de surface et souterraines par les produits phytosanitaires dans le département de l'Orne, un arrêté préfectoral a été pris pour limiter les usages à proximité des points d'eau, fossés et autres zones de concentration des eaux.

Cet arrêté du 28 juillet 2011 prévoit des distances minimales à respecter par rapport à toute mare, source, puits et forages, fossés, bassins de rétention, caniveaux et bouches d'égout et zones humides.

Un supplément photographique explicatif

Pour faciliter l'information sur cet arrêté, un supplément illustré, dont le modèle est annexé à l'arrêté, devra être affiché au public dans les 306 lieux de vente, distribution ou application de produits phytosanitaires de l'Orne ainsi que dans toutes les mairies du département.

Une mise en place progressive

Le non respect de l'arrêté entraîne la possibilité de peines et amendes prévues par le Code Rural et le Code de l'Environnement. Pour accompagner les utilisateurs dans la mise en œuvre de cet arrêté, les services de contrôle se coordonnent et mettent en place une démarche graduée d'information, puis d'avertissement avant toute sanction.

(Arrêté NOR 2350-10-00031 du 28 juillet 2011)

Pour plus d'information :

DDT de l'Orne / Service Aménagement et Environnement / Bureau Politique territoriale de l'Eau et des Milieux

Ou consulter le site internet : http://orne.equipement-agriculture.gouv.fr



AVANCEMENT DE L'APPEL À PROJET

Les SAGE Orne moyenne et Orne aval - Seulles sont en cours d'approbation, le SAGE Orne amont est en cours d'élaboration (phase scénario tendanciel).

Afin d'engager une réelle dynamique pour atteindre une meilleure qualité de l'eau et des cours d'eau sur ces territoires, il est nécessaire de construire un programme d'actions cohérent dès 2013 et pour 5 ans, où chaque porteur de projet puisse s'investir à la bonne échelle, avec une certaine lisibilité sur les financements disponibles.

Pour cela, l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne a lancé, entre le 30 avril et le 30 juillet 2012, un appel à projet sur l'ensemble des bassins de l'Orne et de la Seulles.

Certains porteurs de projets ont déjà fait remonter leur projet. Chaque projet méritera d'être précisé dans le courant de l'automne, l'objectif étant de pouvoir démarrer certaines actions dès 2013. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de cette démarche.

Septembre Octobre Novembre Décembre Appui de l'IIBO pour préciser vos projets Novembre 2012 Sélection des projets par les financeurs Décembre Préparation des contrats avec les financeurs

Le saviez-vous ? La déclaration obligatoire des forages domestiques en mairie

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Au sens du code de l'environnement, un prélèvement domestique est un prélèvement destiné exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes d'une installation, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. « En tout état de cause, est assimilé à un prélèvement domestique tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs. »

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les **ouvrages do-mestiques**, **existants ou futurs**, et a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

La déclaration du particulier sera conservée par la mairie. Les informations contenues dans la déclaration seront introduites dans une base de données nationale sécurisée et à caractère confidentiel.

Pour plus d'information : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-forages-domestiques-.html



N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER NOTRE SITE INTERNET

http://www.sage-orne-seulles.fr

Pour nous contacter :

<u>Julie Mariton et Emmanuel Hénaff</u> 23,boulevard Bertrand, 14035 CAEN Cedex

Tél.: 02 31 57 15 76 - Messagerie: sage.orne@calvados.fr

Marion Vécrin

Mairie d'Argentan, 61200 ARGENTAN

Tél.: 02 33 35 61 45 - Messagerie: sage.orne-amont@orange.fr

Directeur de la publication : Paul CHANDELIER

Rédaction, conception, recueil des propos : Animateurs SAGE

Impression: ???

Tirage: 1800 exemplaires

Dépôt légal : 2ème trimestre _ N°ISSN 1766-6384